



**Pôle Transitions et développement local**  
**Mission Economie Sociale et Solidaire**

**Décision n° 2021-187**

**Objet :** Demande de subvention auprès de la Métropole Grand Paris au titre du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN)

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la démarche engagée de la Ville pour la mise en place de projets liés à l'économie circulaire,

Considérant que la Ville souhaite ouvrir un fablab fibres et textile,

Considérant la somme prévisionnelle de dépense d'un montant de 62 436,00€ HT pour réaliser ce projet,

Considérant l'aide financière que peut apporter la MGP aux collectivités territoriales à hauteur de 50% du montant de la dépense HT, soit 27 968,00 € HT,

SOLLICITE de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN), une subvention pour le projet de fablab fibres et textiles comprenant notamment les dépenses suivantes :

- loyer,
- machines pour équiper le lieu,
- mobilier.

Fait à Sceaux, le 6 septembre 2021



  
Philippe LAURENT